

Arras, le 10 AVR. 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE

Direction de la Mobilité
et des Transports

Service Mobilité

Dossier suivi par :

Cécile NOWACKI

Tél : 03.21.21.51.94

nowacki.cecile@pasdecalais.fr

Monsieur Matthieu DEWAS
Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer
Service de l'Urbanisme
100 avenue Winston Churchill
SP 7
62022 ARRAS CEDEX

Réf : DMT/SM/U - PN/CN - 2015-3-63958

Objet : Commune de SAILLY-SUR-LA-LYS
Révision du Plan Local d'Urbanisme
Porter à Connaissance

PJ : - Schéma Directeur Départemental de la Mobilité
- Politique cyclable

Monsieur le Directeur Départemental,

Le Conseil municipal de la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 18 décembre 2014.

Vous trouverez décrits, ci-après, les éléments relevant de la compétence départementale à prendre en compte lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS.

Schéma Directeur Départemental de la Mobilité

Les orientations stratégiques du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, devront être prises en compte dans les réflexions à conduire pour les projets d'aménagement du PLU.

Il convient donc d'informer la collectivité de l'existence de ce schéma dont les orientations auront un impact sur les orientations d'aménagement du PLU.

www.pasdecalais.fr

Politique Cyclable

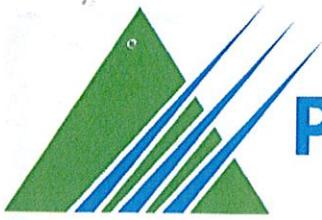
Par délibération du 24 juin 2013, les élus du Conseil départemental ont adopté la Politique Cyclable du département et les modalités de sa mise en œuvre. Vous trouverez ci-joint la synthèse de ces orientations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur du Pôle Aménagement Durable,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, cursive signature.

Jean-Luc DEHUYSSER



Pas-de-Calais
Le Département



POLITIQUE

CYCLABLE

SOMMAIRE

A.OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CYCLABLE	3
1.CONTEXTE	3
2.OBJECTIFS	4
3.ETAT DES LIEUX.....	4
B.LES ACTIONS DU DEPARTEMENT	7
1.POURSUIVRE LA REALISATION DES VELOURUTES ET VOIES VERTES REGIONALES ET EUROPEENNES.....	7
2.FAVORISER LA PRATIQUE LOCALE RECREATIVE ET TOURISTIQUE GRACE AUX 62 BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES.....	9
3.ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU CYCLABLE JALONNE ET SECURISE CONVERGEANT VERS LES COLLEGES ET LES GARES DU DEPARTEMENT	10
4.VALORISER LES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES DEPARTEMENTAUX.....	11
5.EXPERIMENTATIONS ET ORIENTATIONS NOUVELLES TENANT COMPTE DES BESOINS DES CYCLISTES POUR DES ACTIONS QUI NE LEUR SONT PAS SPECIFIQUEMENT DEDIEES	13
C.LES LEVIERS D'ACTION DU DEPARTEMENT	16
1.LES PARTENARIATS	16
2.PROPOSER UNE EXPERTISE TECHNIQUE AUX COMMUNES ET EPCI.....	17
3.DEVELOPPER LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CADRE NOTAMMENT DE LA CONTRACTUALISATION.....	18
D.UNE COMMUNICATION A RENFORCER POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS.....	20
1.PROMOUVOIR LES 62 BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES.....	20
2.DES FICHES PRATIQUES SUR L'UTILISATION DU VELO	21
3.SENSIBILISER LES AGENTS DU DEPARTEMENT A LA PRATIQUE DU VELO LORS DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE	21
E.LES OUTILS MIS A DISPOSITION POUR FAIRE EVOLUER LA CULTURE TECHNIQUE DES ACTEURS	23
1.LA PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DE SIGNALISATION ET DE JALONNEMENT.....	23
2.LA FORMATION DES TECHNICIENS	23
3.LE GUIDE DE RECOMMANDATIONS CYCLABLES	23
4.LES DEPARTEMENTS ET REGIONS CYCLABLES (DRC).....	24

A. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE CYCLABLE

1. CONTEXTE

Le Département du Pas-de-Calais a approuvé en séance plénière du Conseil Général son **Schéma Directeur Départemental de la Mobilité** le 20 février 2012. Ce document de cohérence et de planification présente les orientations politiques, à une échelle se situant entre le stratégique et l'opérationnel.

Il se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Promouvoir la mobilité pour tous ;
- Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
- Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
- Placer la mobilité au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais.

Ces orientations ont été définies en objectifs de politiques publiques pour le Département portant sur tous les aspects de la mobilité. Parmi celles-ci, le développement des modes doux constitue **une ambition affirmée, que ce soit pour les déplacements quotidiens ou pour les loisirs.**

Cela poursuit l'action engagée dès 1997 avec l'adoption d'un schéma directeur des itinéraires et pistes cyclables qui a servi depuis de référence pour la conception des projets d'aménagements.

Cette politique cyclable s'inscrit pleinement dans le volet « Mobilité » du Pacte Départemental de la Jeunesse pour encourager la mobilité des jeunes et favoriser l'utilisation des modes doux dans les déplacements quotidiens (domicile-collège) et de loisirs.

Plusieurs actions issues de cette politique cyclable viendront enrichir les mesures d'accompagnement du Pacte Départemental de la Jeunesse avec un objectif fort de promotion de l'usage du vélo, véritable mode alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle.

2. OBJECTIFS

Afin d'accompagner et promouvoir la pratique du vélo dans tous les déplacements, le Schéma Directeur Départemental de la Mobilité fixe quatre objectifs en matière de modes doux :

1. Définir un schéma cyclable proposant un réseau continu et cohérent avec les schémas locaux et assurant un maillage territorial pour les déplacements quotidiens ;
2. Accompagner la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé convergeant vers les collèges et les gares du Département ;
3. Poursuivre la réalisation des Véloroutes et voies vertes régionales (VVR) et européennes et veiller à leur connexion avec les réseaux cyclables locaux et les réseaux de transports en commun ;
4. Valoriser les principaux sites touristiques départementaux et les équipements associés (Grand Site des 2 Caps, Louvre-Lens, Château d'Hardelot, Parc d'Olhain, etc.) en facilitant leur accès par le réseau de voies douces et cyclables et en réalisant des points relais vélos.

Les modalités de mise en œuvre des actions de la politique cyclable du Département, détaillées et illustrées dans le présent document, sont les suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des VVV s'appuie sur le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes qui sert de support pour définir les priorités d'intervention du Département pour mailler son territoire ;
- Le Département travaille en concertation avec les différents partenaires, tels que les communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, la DREAL, la DDTM, les Départements du Nord et de la Somme, les Régions du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie, etc. ;
- Le vélo s'intègre dans les projets routiers en partenariat avec la Direction de la modernisation du réseau routier ;
- Le guide de recommandations cyclables, réalisé avec le soutien de l'Association Droit Au Vélo (ADAV) et à destination des services du Département et des EPCI, fixe les règles à respecter en matière d'aménagements cyclables.

Le Département du Pas-de-Calais souhaite donc accompagner et promouvoir la pratique du vélo dans tous les déplacements. Il propose pour cela une politique cyclable globale facilitant son usage, comme moyen de transport à part entière, en organisant de meilleures conditions de stationnement et en assurant la promotion de l'intermodalité.

Pour atteindre ces objectifs, le Département privilégie l'initiative locale. La contractualisation est un élément qui permettra la réalisation de sa Politique Cyclable en accompagnant les communes et les communautés de communes par le biais d'un partenariat conjoint.

Par cette politique de contractualisation, le Département affiche donc clairement sa volonté de développer la réalisation d'aménagements cyclables en apportant son expertise technique auprès des EPCI qui s'engagent dans des démarches d'études de plans ou de schémas cyclables.

3. ETAT DES LIEUX

Des infrastructures existantes

Le vélo est un mode de déplacement aux multiples avantages : non polluant, économique, silencieux, bénéfique pour la santé, concurrentiel à la voiture sur les courtes distances, et permettant de se déplacer à vitesse modérée.

La politique de promotion des modes doux se concrétise par le développement d'un réseau d'itinéraires maillé à l'échelle du département, articulé aux liaisons d'importance régionale et aux cheminements d'intérêt plus locaux, aménagés à l'initiative des communes ou de leur groupement.

Le Département du Pas-de-Calais compte approximativement 250 km de Véloroutes, se déclinant sous plusieurs formes : bande multifonctionnelle, bande cyclable, piste cyclable ou voie verte.

A ces aménagements qui ont vocation à répondre à des besoins de déplacements quotidiens, il convient d'ajouter les 62 boucles cyclables à vocation touristique qui permettent une pratique de loisirs plus ponctuelle.

Les pratiques constatées

Le bureau d'études ABTOO a réalisé des comptages directionnels sur la Véloroute du Littoral entre Verton et Rang-du-Fliers pendant l'été 2011. Les caméras étaient situées à Berck-sur-Mer sur les RD 303 et RD 940.

Cette campagne de comptages a permis de dénombrer entre 6h et 21h par temps pluvieux :

- Sur la RD 303 : une moyenne de 377 passages de vélos par jour
- Sur la RD 940 : une moyenne de 282 passages de vélos par jour

Dans le cadre du programme INTERREG I3 VT, explicité ci-après, le Département va installer 10 « éco compteurs » à vélos permettant de quantifier le nombre de passages et de différencier le mode de déplacements (vélos, rollers, piétons, etc.). Invisible sous la chaussée, ces « éco compteurs » permettront de mesurer les déplacements et d'avoir enfin une estimation de fréquentation fiable des itinéraires cyclables. Le Département pourra ainsi adapter ses équipements en fonction des besoins réels.

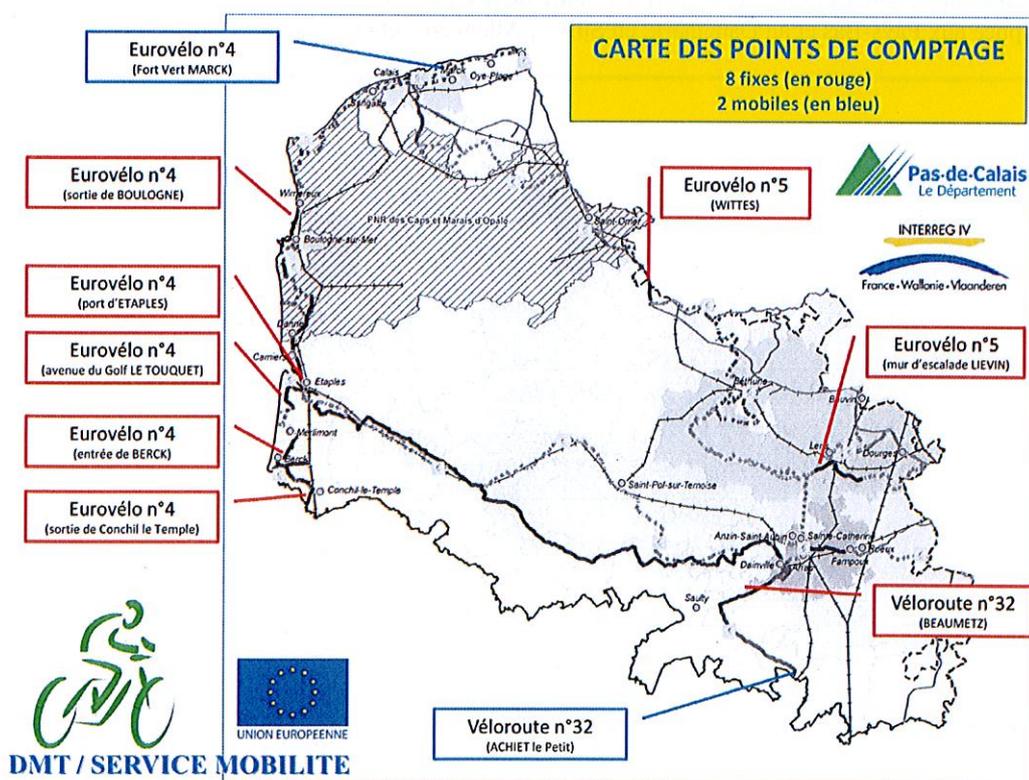


Illustration 1 : Carte des points de comptage du projet INTERREG I3VT
Source : Service Mobilité

Les différents aménagements cyclables existants

Bande multifonctionnelle : Les bandes multifonctionnelles (BDM) sont des chaussées hors agglomération élargies de 75cm à 1,50m. Les BDM constituent une bande qui sécurise les usagers à moteur en traitant l'interface chaussée/accotement. Elles évitent ainsi les pertes de contrôle qui peuvent être liées (zone de refuge, récupération momentanée ou zone d'évitement).

Bande cyclable : La bande cyclable est une voie réservée aux cyclistes sur la chaussée. Elle est délimitée par une ligne blanche discontinue.

Piste cyclable : Le terme piste cyclable désigne une chaussée en bordure de route séparée du trafic motorisé et réservée aux cyclistes.

Voie verte : Les voies vertes sont « des routes exclusivement réservées à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers ». Ce sont donc des aménagements polyvalents en site propre réservés aux modes doux.

La route partagée : La route partagée peut s'appliquer de fait sur toutes les routes à circulation modérée (faible trafic) ou à circulation apaisée (faible vitesse).

Le double sens cyclable : C'est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés.

La chaudière : Le principe consiste, sur une chaussée dite classique à supprimer le marquage central et à matérialiser deux bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée, encore peu répandue en France mais très développée aux Pays-Bas et au Danemark, en Suisse, Allemagne et en Flandre.

B. LES ACTIONS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité, le Département réaffirme son action en matière d'aménagements cyclables.

1. POURSUIVRE LA REALISATION DES VELOROUTES ET VOIES VERTES REGIONALES ET EUROPEENNES

Le Département est actuellement maillé par 250 km de Véloroutes (tous types d'aménagements y compris le jalonnement), dont 82 km en site propre (Voie Verte), à vocation principalement touristique :

- Euro vélo 4 (la route de l'Europe Centrale) « dite du littoral » qui longe la côte de Roscoff (Bretagne) à Eindhoven (Pays-Bas), pour se diriger vers Kiev (Ukraine) via Cologne (Allemagne) et Prague (République Tchèque).
- Euro vélo 5 (La Via Romea Francigena) « dite du Marais, du Bassin Minier et de la Deule et de la lys » qui relie Londres (Royaume uni) à Brindissi (Italie), via Calais, Lens, Lille, Bruxelles (Belgique), Bale (suisse) et Rome (Italie).
- Véloroute 31 « dite du Bassin Minier » qui relie Lens à Maubeuge (Nord).
- Véloroute 32 « dite de la mémoire » qui relie Lens à Paris, via Amiens (Somme).
- Véloroute 362 « au fil de l'eau » qui traverse la Région d'Ouest en Est.

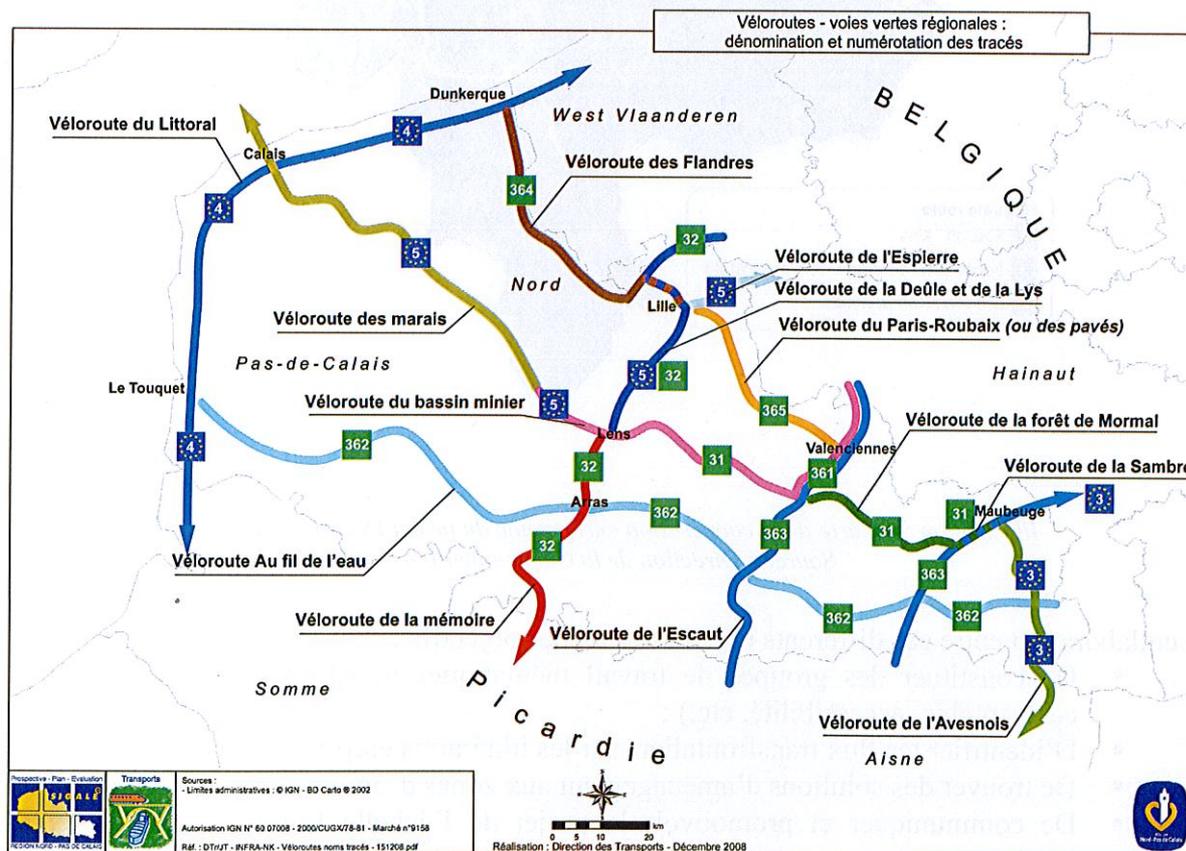


Illustration 2 : Carte des Véloroutes
Source : Région Nord-Pas-de-Calais

Le Département s'engage à poursuivre la réalisation des Véloroutes et voies vertes régionales et européennes en veillant à leur connexion avec les réseaux cyclables locaux et les réseaux de transports en commun, en concertation avec la Région Nord-Pas-de-Calais, les EPCI et les Autorités Organisatrices de Transports Urbains.

Par ailleurs, le Département a été désigné opérateur chef de file d'un programme INTERREG I3 VT, auprès de 7 autres partenaires que sont les Départements du Nord et de l'Aisne, le Syndicat Mixte de la Baie de Somme (SMBS), la Région Picardie, le Westtoer (Flandre Occidentale, Belgique), Toerisme Oost Vlaanderen (Flandre Orientale, Belgique) et la commune d'Avelgem (Belgique), afin de rendre cohérents les itinéraires et favoriser la promotion du vélo à l'échelle transfrontalière.

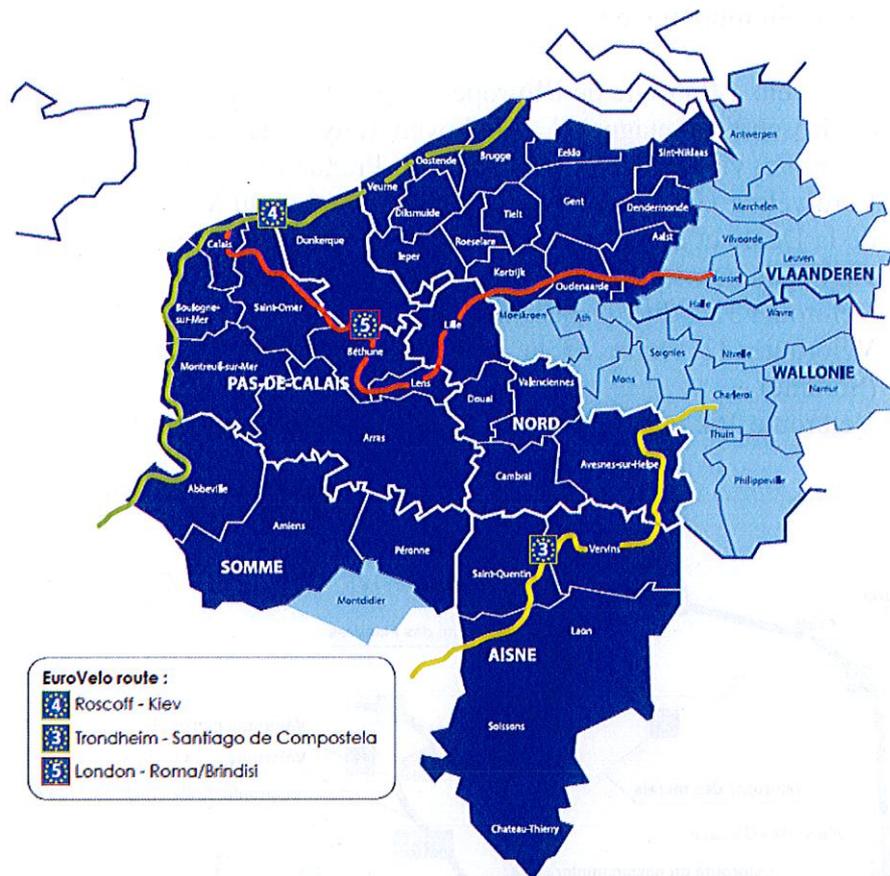


Illustration 3 : Carte de la coopération européenne du projet INTERREG I3VT
Source : Direction de la Communication

La collaboration entre ces différents partenaires a pour objectifs :

- De constituer des groupes de travail thématiques transfrontaliers (signalétique, cartographie, accessibilité, etc.) ;
- D'identifier les flux transfrontaliers sur les itinéraires euro-vélos ;
- De trouver des solutions d'aménagement aux zones d'ombre sur les itinéraires ;
- De communiquer et promouvoir le projet de l'échelle Européenne à l'échelle locale.

Afin de respecter ces objectifs, le programme INTERREG I3VT a défini 4 actions :

Action 1 : Mettre en cohérence les modes de gestion et de valorisation des Vélo routes voies vertes européennes

Action 2 : Mieux connaître les flux transfrontaliers (usages et fréquentations des itinéraires européens)

Action 3 : Harmoniser les itinéraires des euros vélo routes transfrontalières

Action 4 : Communiquer et promouvoir l'exemplarité cyclable de la région transfrontalière

2. FAVORISER LA PRATIQUE LOCALE RECREATIVE ET TOURISTIQUE GRACE AUX 62 BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES

Aux Vélo routes et voies vertes, s'ajoutent 2182 km de boucles cyclotouristiques jalonnées sur des routes à faible trafic et entretenues par les Maisons du Département Infrastructures. Ces boucles renforcent l'attrait touristique du Département et maillent correctement le territoire.

Chacun peut ainsi trouver près de chez lui des itinéraires permettant une activité d'une heure ou deux sur des axes peu fréquentés par les voitures et ayant un intérêt local (paysage, patrimoine, etc.)

Le comité Départemental de cyclotourisme du Pas-de-Calais, avec qui le Département collabore, est très attaché à l'utilisation de ces boucles cyclotouristiques par les amateurs de vélo et adhère complètement à leur valorisation.



Illustration 4 : Carte des 62 boucles cyclotouristiques
Source : Service Mobilité

3. ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU CYCLABLE JALONNE ET SECURISE CONVERGEANT VERS LES COLLEGES ET LES GARES DU DEPARTEMENT

Afin de développer davantage l'usage du vélo au quotidien, les actions suivantes sont envisagées, selon les opportunités, afin d'améliorer la complémentarité entre les vélos et les transports en commun :

- Améliorer le rabattement vers les gares TER, hors agglomération ;
- Mettre en place des stationnements vélo sécurisés dans les collèges ;
- Prendre en compte la sécurité routière autour des établissements.

Améliorer le rabattement vers les gares TER, hors agglomération

La Gare TER-TGV de Rang-du-Fliers est accessible en vélo par une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 303 de Berck à Verton (C-D en bleu). L'aménagement cyclable entre Verton et la gare est en projet (800m D-E en bleu).

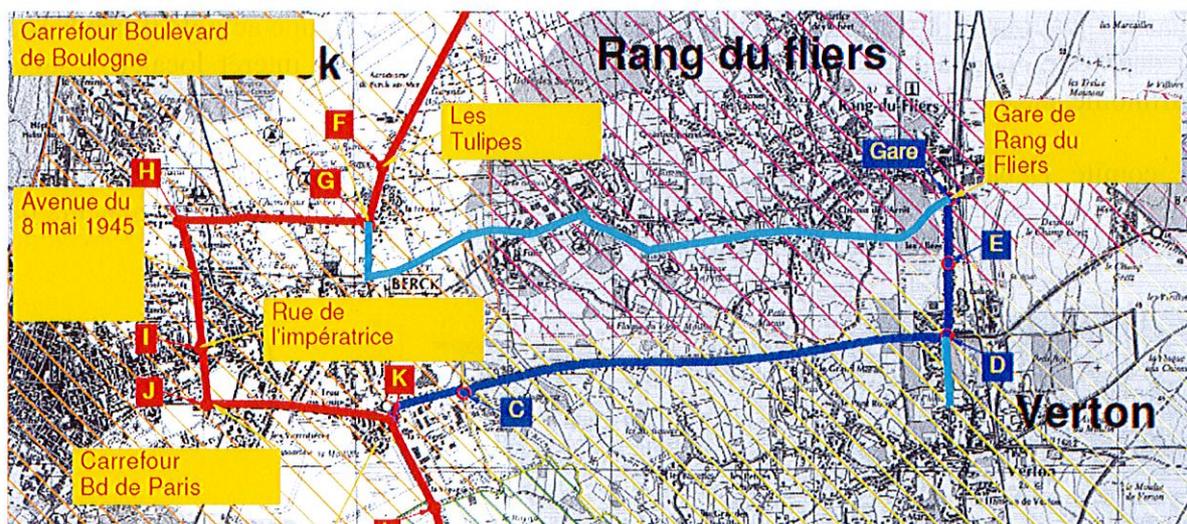


Illustration 5 : Partie de la carte du tracé général définitif Véloroute (décembre 2011)
Source : Opale Sud

D'autres projets significatifs vont se traduire concrètement dans l'Audomarois dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Omer où la prise en compte des modes doux va permettre de renforcer le caractère intermodal des lieux.

De plus, la proximité de l'Euro vélo n°5 dite « des marais » avec la gare constitue un atout pour développer son rôle multimodal.

La réflexion sur l'intégration des modes doux dans le projet global est une exigence du Département pour accompagner la réalisation d'un pôle d'échanges.

Inciter et privilégier des aménagements et équipements cyclables aux abords des collèges et mettre en place des stationnements vélo sécurisés dans les collèges

Afin de limiter les conflits d'usage aux abords des collèges entre automobilistes, bus, piétons et cyclistes, le Département accompagnera la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé convergeant vers les collèges.

Il s'agira, en lien avec la Direction de l'Education et des Collèges, de promouvoir et de valoriser l'installation de places sécurisées de stationnement dans les collèges. A cet effet, des expérimentations dans les collèges Maurice Piquet à Isbergues et Pablo Beruda à Vitry-en-Artois permettront de mieux cerner la demande et répondre ainsi aux besoins des collégiens.

Ces collèges ont été choisis puisqu'ils présentent une forte proportion de collégiens réalisant le trajet domicile/école à vélos et sont équipés d'abris vélos.

Afin de rendre sécurisante les accès et développer l'usage du vélo pour les usagers des collèges, une carte sera réalisé par collège, pour identifier les propositions d'aménagements de ces accès.

Prendre en compte la sécurité routière autour des établissements

En partenariat avec l'Association « la Prévention routière » et l'Education nationale, des actions de formation à l'usage du vélo sont organisées chaque année, en particulier à l'attention des collégiens :

- Opérations « vélo-sécurité » dans les collèges (contrôle technique des vélos) ;
- Interventions et formations à l'utilisation du vélo, centres et pistes d'éducation à la sécurité routière, en partenariat avec « La Prévention Routière »
- Plan départemental d'actions de la sécurité routière : poursuite de l'implication du Département dans cette démarche initiée par l'Etat, pour mieux appréhender et améliorer la sécurité des cyclistes.

4. VALORISER LES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES DEPARTEMENTAUX

En rendant accessible en vélo ses principaux sites touristiques, le Département souhaite faciliter l'utilisation des modes doux pour s'y rendre. Il facilitera leur usage par la réalisation de relais vélos destinés à renforcer l'attractivité des lieux et créer un sentiment de convivialité autour de ces équipements.

Ainsi, pour chaque site touristique Départemental, le Département prévoira un raccordement ou une desserte directe par une véloroute.

Le Château d'Hardelot se situe le long de l'Euro vélo n°4, dite « du littoral ». Un relais vélo y sera installé prochainement (2014).



*Illustration 6 : Photo d'un aménagement cyclable desservant le château d'Hardelot
Source : Service Mobilité*

La traversée du Grand Site des Deux Caps, par l'Euro vélo n°4, se fera par des aménagements adaptés à la mesure de ce site remarquable.

Il s'agit de relier Boulogne à Calais, en passant par les communes de Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, (où une maison du site avec relais vélo, pourra accueillir les cyclistes), Wissant, Escalles et Sangatte.

Les aménagements de traversées des communes préalablement citées sont en cours de réalisation ou réalisés dans le cadre de l'Opération Grand Site. La programmation s'étalera de 2013 à 2015.



*Illustration 7 : Photo et logo du site des deux caps
Source : Service Mobilité et OGS*

L'Euro vélo n°4, qui longe le Port d'Etaples, a fait l'objet d'aménagements en voie verte en 2012 sur 2 km sous maîtrise d'ouvrage de la Mission du port d'Etaples avec des financements de la Région, du Département, de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale et de la ville d'Etaples.



*Illustration 8 et 9 : Photos des aménagements desservant le port d'Etaples
Source : Service Mobilité*

Le site touristique le Louvre-Lens aura un accès par l'Euro vélo n°5, dite « du bassin minier », via une antenne réalisée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et bénéficiera d'un accès à la gare de Lens.

Le site de la base de loisirs d'Olhain, sera traversé par l'Euro vélo n°5 et permettra ainsi à la population Lensoise et Béthunoise d'accéder par modes doux à ce site remarquable qui bénéficie déjà d'un relais vélo.

5. EXPERIMENTATIONS ET ORIENTATIONS NOUVELLES TENANT COMPTE DES BESOINS DES CYCLISTES POUR DES ACTIONS QUI NE LEUR SONT PAS SPECIFIQUEMENT DEEDIES

Les cyclistes, usagers des infrastructures et services publics du Département, font émerger de nouveaux besoins qui sont progressivement intégrés aux projets mis en œuvre directement ou soutenus par le Département et sont parfois générateurs d'un développement économique.

Plusieurs actions illustrent la prise en compte des besoins des cyclistes dans l'action du Département :

Hébergements spécialisés

Le Département et le Conseil Départemental du Tourisme ont édité un Guide, « *Créer, rénover votre hébergement touristique en Pas-de-Calais*, » reprenant les modalités de la politique touristique et les aides départementales en faveur des hébergements touristiques.

Ainsi, **une majoration des aides est possible lorsque le projet de création et/ou de rénovation de gîtes, meublés ou chambre d'hôtes porte sur la thématique de l'accueil des cyclistes.**

Illustration 10 : Le guide, Créer, rénover votre hébergement touristique en Pas-de-Calais

Source : Site internet du Département



Embarquement des vélos dans les transports collectifs

Un point important pour le développement de l'utilisation du vélo et de l'intermodalité est la possibilité de l'embarquer à bord des transports en commun.



Illustration 11 : Car avec rangements vélos

Source : Départements et Régions Cyclables (DRC)

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} septembre 2013, il a été imposé aux transporteurs d'équiper les cars desservant les quatre lignes du littoral décrites ci-après et l'itinéraire de la VVV du littoral, de supports ou remorques à vélos permettant de transporter au minimum 4 vélos :

- Ligne 501 : Gravelines/Calais
- Ligne 505 : Calais/Site des 2 Caps/Boulogne
- Ligne 512 : Boulogne/Etaples
- Ligne 513 : Etaples/Le Touquet/Berck

Relais vélos

Dans le cadre du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, les relais vélos seront réalisés tous les 20 à 30 km afin d'apporter un confort aux usagers et des moments de détente et de convivialité.

Dans le Pas-de-Calais, un relai vélo simple a été mis en place sur la base d'Olhain.

Cinq relais vélos sur l'Euro vélo du Littoral sont actuellement en projet :

- Berck ou Groffliers
- Port d'Etaples
- Château d'Hardelot
- Audinghen (Site des Caps)
- Oye-Plage ou Marck



Illustration 12 : Relais vélo sur la base d'Olhain
Source : service mobilité

A minima le Département réalisera des relais vélo simples : entretien du vélo (gonflage, graissage, lavage), présence d'une borne d'informations et location de vélos mais apportera son soutien si des projets de relais vélo (présentant les mêmes caractéristiques que le relais vélo simple), situés à proximité d'un point d'accueil avec possibilité d'hébergement et de restauration, émergent.

Ces relais vélos seront adaptés et intégrés à l'environnement du site touristique.

Location de vélos

Le développement de la location de vélo peut fortement favoriser son usage, que ce soit en loisirs ou en utilitaire.

Le Département sera attentif aux sollicitations de partenaires privés afin de répondre à la demande à l'exemple récent de la location et de la réparation de vélos mis en œuvre par un opérateur privé au port d'Etaples.

Le Département pourra accompagner les initiatives privées pour trouver le meilleur emplacement (aide à la localisation, voire à son installation sur le domaine public du Département).

Les Flamands ont déjà mis en place ce système, notamment sur Courtrai, avec la société Mobiel ; 900 vélos sont proposés à la location et un atelier de réparation vient compléter l'offre de service.

Cette société souhaite renforcer l'image du vélo et limiter les inconvénients liés à la pratique du vélo.

Les services ainsi proposés par cette société apportent une réponse aux problèmes de mobilité dans la ville de Courtrai (mais ailleurs aussi pour ceux qui le souhaitent). Pour promouvoir la pratique du vélo, cette société apporte une offre importante de vélos à louer et



retape de vieux vélos destinés à la location ou à la vente.
L'objectif est de promouvoir différentes activités touristiques et éducatives pour stimuler la culture du vélo dans la région et au-delà des frontières.



*Illustration 13 et 14 : gare de Courtrai et centre Mobiel (Belgique)
Source : service mobilité*

C. LES LEVIERS D'ACTION DU DEPARTEMENT

1. LES PARTENARIATS

Le Département n'est pas la seule collectivité en charge de la problématique des déplacements à vélo : l'Etat, la Région, les EPCI et les communes ont chacun des domaines de compétences propres. Seule une action concertée permettra de favoriser l'émergence d'une complémentarité efficace à l'échelle du Département.

C'est pour assurer cette cohérence que le Département construit des partenariats à différents niveaux (géographiques, institutionnels ou techniques) :

Un partenariat à l'échelle transfrontalière

- Dans le cadre du programme INTERREG I3VT, mise en place d'un groupe de travail pour l'action 2 "flux transfrontaliers", localisation des points de comptage - étude et rapport sur mesure - installation et maintenance.

L'Etat, les Régions NPDC et Picardie et les Etablissements Publics de l'Etat

- Partenariat indispensable dans le cadre du programme ETAT-REGION des Véloroutes et Voies Vertes (participation au COPIL Régional, demande de subventions) ;
- Partenariat avec les Voies Navigables de France (VNF) pour valoriser les chemins de halage en voie verte ;
- Partenariat avec Réseau Ferré de France (RFF), notamment sur les délaissés de foncier.

Les Départements du Nord et de la Somme

- Rencontre avec les techniciens vélos des deux Départements pour une mise en cohérence des schémas cyclables, connexion de la Vélo route du littoral par la reconstruction du « pont à cailloux » permettant le franchissement des cyclistes sur l'Authie, et assurant la frontière entre les deux Départements.
- Réflexion d'une liaison entre l'Euro vélo n°5, dite « des marais » et la Vélo route 364 des Flandres (Nord).

Autres institutions (Mission Bassin Minier, Agences d'Urbanisme)

- Accompagnement du Département dans les démarches auprès des communes et des EPCI du Bassin minier (de Béthune à Douai), en partenariat avec la Mission Bassin Minier ;
- Etude de tracé en partenariat avec la Communauté de Communes Artois-Lys et l'AULAB (Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune), qui a été inscrite dans le contrat territorial de développement durable signé entre cette intercommunalité et le Département ;
- Travail conjoint avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer pour l'étude du tracé de l'Euro vélo n°5, dite « des marais », de Saint-Omer à Aire sur la Lys.

L'ADAV (Association Droit Au Vélo)

- L'association est associée pour avis sur les projets d'aménagements cyclables du Département ;
- Sensibilisation des collégiens à la pratique du vélo ;
- Accompagnement des techniciens études et travaux du Département pour la conception des projets d'aménagements cyclables ;
- Elaboration d'un guide de recommandations à destination des techniciens du département et des EPCI ;
- Participation à différents évènements (semaine de la mobilité) avec le Département.



*Illustration 15 : Semaine de la mobilité
Source : Service mobilité - Septembre 2012*

2. PROPOSER UNE EXPERTISE TECHNIQUE AUX COMMUNES ET EPCI

Le Département a acquis une compétence technique reconnue en matière d'itinéraires cyclables et de promotion de l'usage du vélo.

Il met ces compétences à la disposition des acteurs locaux sous forme de conseil technique, notamment dans le cadre de l'élaboration :

- Des schémas locaux d'itinéraires cyclables décidés dans le cadre des Contrats de Territoires ;
- Des projets locaux d'aménagement des traverses ;
- De plans de déplacements locaux (entreprises, établissements scolaires, etc.) ;
- De schémas locaux de jalonnement.

Quelques exemples de contribution du Département auprès des EPCI et communes :

- Participation à l'élaboration du Schéma cyclable et piéton du SMT Artois-Gohelle ;
- Participation à l'élaboration du Schéma cyclable de Cap Calais et de la Communauté de Communes du Pays d'Aire ;
- Après validation du fuseau de l'Euro vélo n°5 du Bassin Minier en conférence territoriale de septembre 2011, recherche plus affinée d'itinéraires avec la Communauté d'Agglomération de l'Artois ;
- Validation du fuseau de l'Euro vélo n°4 sur la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale en septembre 2012 et recherche plus fine pour contractualisation ;
- Accompagnement en ingénierie de la Communauté de Communes Opale Sud, sur l'Euro vélo n°4 ;
- Mise en cohérence du tracé de la Véloroute de la Mémoire avec le Département de la Somme et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (Somme) ;
- Participation à l'étude du tracé de l'Euro vélo n°4 avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;

- Contact avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le raccordement de l'Euro vélo n°4.

Un « référentiel technique pour les aménagements locaux de circulations douces » a été réalisé en partenariat avec l'ADAV et sera mis à la disposition des acteurs locaux.

Ce document rassemble l'ensemble de la réglementation et des normes applicables, ainsi que les fiches techniques pour les aménagements cyclables et les équipements.

3. DEVELOPPER LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CADRE NOTAMMENT DE LA CONTRACTUALISATION

Le Conseil Général du Pas-de-Calais est susceptible d'intervenir à différents niveaux, et selon certaines modalités, dans la réalisation et l'entretien des aménagements cyclables.

Soutien aux projets d'aménagements cyclables par le biais de la contractualisation

La contractualisation avec les EPCI pour le financement d'aménagements cyclables concourt à l'action du Département définie précédemment.

Dans le cadre de la politique cyclable, l'action de contractualisation est essentielle dans la mesure où les aménagements à réaliser se situent sur des voiries pour lesquelles le département n'exerce normalement pas sa compétence (voiries communales ou communautaires). Cette politique de contractualisation permet d'assurer, de fait, la continuité des itinéraires cyclables y compris dans les zones urbaines.

Pour les subventions aux communes dans le cadre de programmes de travaux sur routes départementales, la bonification ou modulation « modes doux » permet d'agir dès que les communes lancent des opérations de réaménagement lourd et donc d'optimiser les coûts d'investissement, notamment dans le cadre des GRMU – grosses réparations en milieu urbain ou opérations de sécurité sous maîtrise d'ouvrage communale (OSMOC).

Les actions que le Département peut financer en partie sont les suivantes :

- L'aménagement et l'entretien de pistes cyclables sur voiries non départementales ;
- L'acquisition, l'aménagement et l'entretien de pistes cyclables sur routes départementales en agglomération ou en sites propres hors agglomération ;
- L'aménagement de bandes cyclables sur routes non départementales ;
- L'aménagement de trottoirs cyclables.

Les actions que le Département ne finance pas sont les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement d'itinéraires cyclables sur des routes non départementales, de même que l'entretien des bandes et trottoirs cyclables sur routes non départementales.

Aménagements à maîtrise d'ouvrage départementale

Le Département intervient en tant que Maître d'Ouvrage dans la réalisation de Vélo routes Voies Vertes en concertation avec d'autres partenaires comme le Conseil Régional.

Dans le cadre de la réalisation d'itinéraires cyclables, le Conseil Général pourra financer à 100% les actions dépendant directement de sa compétence, et pourra subventionner en partie certaines actions à maîtrise d'ouvrage différente.

Il intervient en financement propre pour certaines actions particulières, notamment dans les collèges par la réalisation d'actions pédagogiques, de sécurité routière, de formation, ou l'installation d'abris vélos.

Les actions que le département est susceptible de financer à 100% sont :

- L'acquisition, l'aménagement et l'entretien de pistes et bandes cyclables sur routes départementales hors agglomération ;
- L'acquisition, l'aménagement et l'entretien de bandes sur les routes départementales en agglomération.

Programmation annuelle

La proposition de programmation pourrait être définie d'après les critères de priorité suivants :

- Poursuite du développement des Vélo routes et Voies Vertes,
- Desserte des pôles d'échanges pour favoriser l'intermodalité,
- Desserte des collèges pour mieux sécuriser leur accès.

Pour assurer cette programmation, une enveloppe financière annuelle de l'ordre de 3 millions d'euros devra être inscrite au budget.

D. UNE COMMUNICATION A RENFORCER POUR FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

Pour favoriser la pratique du vélo, il ne suffit pas de réaliser des infrastructures mais il faut que celles-ci soient connues des habitants, des touristes, des élèves, bref de tous.

C'est pourquoi de nombreux supports de communication ou actions de communication ont été élaborés et doivent régulièrement être actualisés.

1. PROMOUVOIR LES 62 BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES

Une brochure sera éditée présentant le Département du Pas de Calais à travers 62 circuits cyclotouristiques et les véloroutes et Voies Vertes.

L'objectif est de réaliser un guide complet sur le vélo dans le Pas-de-Calais, le plus intemporel possible. Ce guide pourra se décliner sous forme de carte ou de brochure. Son contenu reprendra les circuits « labellisés » par le Département, l'ensemble des aménagements réalisés et en cours de réalisation, des informations concernant le Comité départemental de cyclotourisme (sites reconnus, clubs, informations pratiques, éventuellement les plus beaux circuits touristiques des Clubs cyclotourismes à destination des touristes, des familles et des clubs locaux).

Outils promotionnel et pratique pour le cyclotourisme, ce document bénéficiera d'une diffusion dans les points info des Offices de tourisme et revues spécialisées dans ce domaine.

Une carte générale, complète et détaillée (impression « Z-card », pratique à ranger dans une sacoche ou une poche, résistante à l'humidité) pourrait être réalisée. La carte contiendrait également des informations telles que les aires de campings et stationnements des camping-cars à proximité des circuits, afin de répondre à une forte demande des Néerlandais.

Une carte numérique interactive, disponible sur le site internet du Département, pourrait également être envisagée. Celle-ci donnerait des détails complets par territoire, sur les difficultés du parcours et des informations complètes sur les clubs cyclotouristes. Le site pourrait être évolutif avec des liens vers les offices de tourisme, la Fédération nationale de cyclotourisme, les clubs.

L'utilisateur, peut concevoir son parcours en empruntant plusieurs boucles, (Exemple : de la base d'Olhain à Auxil le Château, en empruntant « la tortille », « la vallée du limaçon », « le chant des allouettes », « les hayures », « les roques » et « les 3 églises »).

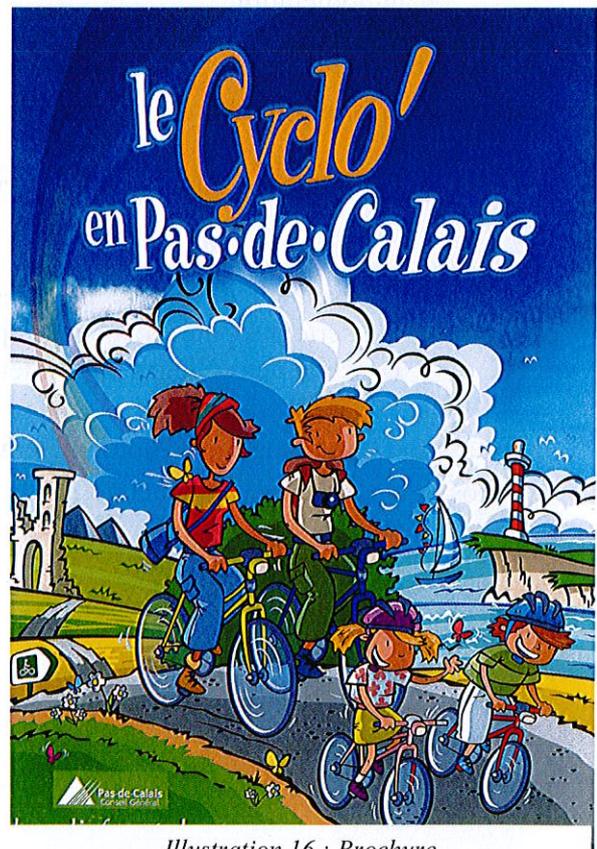


Illustration 16 : Brochure
Source : Département du Pas-de-Calais

2. DES FICHES PRATIQUES SUR L'UTILISATION DU VELO

L'Association Droit Au Vélo (ADAV) réalise des fiches pratiques à destination des usagers dans le but de rappeler les bonnes pratiques et les règles de conduite sur un vélo.

L'ADAV et le Département du Pas-de-Calais ont signé une convention de partenariat en 2009 qui a été renouvelée jusque juin 2013.

Une nouvelle convention sera écrite pour maintenir et renforcer ce partenariat avec l'ADAV.



Illustration 17 : Exemples de fiches pratiques
Source : ADAV

3. SENSIBILISER LES AGENTS DU DEPARTEMENT A LA PRATIQUE DU VELO LORS DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

Le Département du Pas-de-Calais participe chaque année à la Semaine européenne de la mobilité qui se déroule au mois de septembre. A travers diverses actions, le Département présente aux différents publics les aspects de la politique départementale en matière de mobilité. Le principe est de s'intégrer dans une démarche nationale en la traduisant à l'échelle territoriale.

En 2012, une formation d'une demi-journée, à la pratique du vélo en toute sécurité, a été proposée aux agents du Siège à Arras et à Lumbres.

Cette initiative a regroupé une cinquantaine d'agents et peut être étendue pour les prochaines sessions aux autres territoires.

D'autres supports sont également recensés afin de promouvoir l'usage du vélo. A titre d'exemple, un film a été réalisé sur les Vélo routes et Voies Vertes départementales, disponible sur la page *Mobilité*, régulièrement mise à jour, du site internet du Département.



Illustration 18 : Participation des agents à la semaine européenne de la mobilité – septembre 2012
Source : Direction de la Communication

E. LES OUTILS MIS A DISPOSITION POUR FAIRE EVOLUER LA CULTURE TECHNIQUE DES ACTEURS

1. LA PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DE SIGNALISATION ET DE JALONNEMENT

La Région Nord-Pas-de-Calais a établi une charte de signalisation, disponible sur son site internet, applicable aux Vélo routes et voies vertes. Elle définit les caractéristiques de la signalisation de police, de la signalisation directionnelle, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Son application est une condition nécessaire à l'octroi de subventions par la Région.

Cette signalisation est un élément déterminant de la qualité des itinéraires. Elle permet de répondre aux besoins des usagers, qui sont :

- D'accéder à l'itinéraire : rejoindre l'itinéraire depuis son domicile, une gare, les pôles d'hébergement, trouver un parking d'accès ;
- De parcourir l'itinéraire principal, être guidé confortablement sans avoir à s'arrêter à chaque intersection pour lire une carte ;
- De rouler en sécurité en connaissant le régime de circulation de la voie utilisée ;
- De trouver les services dont il a besoin comme l'hébergement, la restauration, un point d'eau, des informations, du stationnement, d'autres modes de transport ;
- De découvrir les sites touristiques ou de loisirs sur ou depuis l'itinéraire principal ;
- De s'informer sur son environnement (histoire du lieu, faune, flore, panorama...) ;
- De s'orienter dans son environnement (lieu-dit, ville et village, rivière, point d'attraction...).

2. LA FORMATION DES TECHNICIENS

Deux formations, conduites avec l'ADAV, ont eu lieu à Arras et Lumbres auprès des techniciens des Maisons du Département Infrastructures et de la Direction de la Modernisation du Réseau Routier pour les sensibiliser à la bonne conception des projets d'aménagements cyclables.

Elles se poursuivront par la sensibilisation des contrôleurs qui sont en charge de la bonne exécution des travaux et à qui il faut expliquer l'intérêt d'une prescription technique pour les cyclistes afin qu'il y soit vigilant.

3. LE GUIDE DE RECOMMANDATIONS CYCLABLES

Le guide de recommandations cyclables a été réalisé conjointement par l'ADAV et les services du Département (MDI, SGSRR, Service Mobilité).

Ce guide a pour but de présenter les différents aménagements cyclables et de définir leurs règles de conception dans l'objectif d'une meilleure cohérence et lisibilité pour les usagers.

Ce guide peut être diffusé aux EPCI qui en font la demande.

4. LES DEPARTEMENTS ET REGIONS CYCLABLES (DRC)

Dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques entre collectivités, le Département est adhérent aux Départements et Régions Cyclables (DRC) depuis 2000.

Ce partenariat permet de mettre en valeur les itinéraires cyclables, notamment les Véloroutes et Voies vertes du Département du Pas-de-Calais au travers un observatoire porté par les DRC.

L'association permet, de par sa forte présence sur le territoire national, des échanges de bonnes pratiques entre les Départements.

Elle fait aussi le relais avec les instances de l'Etat (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

Un document de communication, *Vélo & Territoires*, est diffusée chaque trimestre aux élus, techniciens et partis prenants de la politique cyclable du réseau des DRC. Les élus et techniciens du Département ont déjà participé à des interviews pour cette revue.

Un séminaire de rencontre a lieu une fois par an, entre les membres des DRC, et en présence de partenaires Européens et les ministères concernés, afin de mettre les travaux en cohérence et valoriser les aménagements cyclables sur un territoire.

A ce titre la Région Nord-Pas-de-Calais accueillera ce séminaire de rencontre en 2014 à Lille. Le Département du Pas de Calais, au même titre que le Nord, aura l'occasion de présenter ces itinéraires.

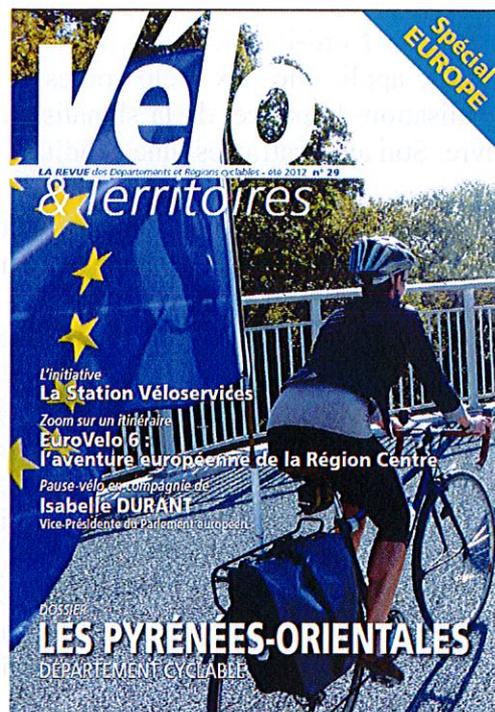


Illustration 19 : Couverture de la Revue *Vélo & Territoires* – Hiver 2012/2013
Source : DRC